




# LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

**BELGIQUE.****CHAMBRE DES REPRÉSENTANS.**

Séance du 13 mars. — La séance est ouverte à midi et demi.

Après l'appel nominal, le procès-verbal est lu et adopté. Plusieurs pétitions, après analyse, sont renvoyées à la commission.

M. Lebegue, un des secrétaires, donne lecture d'une lettre de M. d'Autrebande, qui demande un congé jusqu'au 24. Le congé est accordé.

M. Devaux prévient la chambre qu'une indisposition l'empêchera d'assister à la séance de ce jour, ce qu'il regrette d'autant plus qu'il avait des éclaircissemens à donner sur des faits dont il a été question hier.

L'ordre du jour est la continuation de la discussion du budget du ministère de la guerre.

La discussion en est restée à l'article 3 du chapitre 1<sup>er</sup> de ce budget.

Art. 3. *Frais de route et séjour* 3000 fl. La commission n'a proposé aucune réduction.

M. Ozy demande s'il n'existe pas un tarif pour ces frais de route ou si le tarif dont il est fait mention au chap. III leur est applicable.

M. Ch. de Brouckere répond que l'article en discussion ne concerne que les frais de voyage du ministre pour son administration, sur laquelle au surplus il s'était abstenu de rien prélever jusqu'à présent; mais la réduction qu'on lui a fait subir hier sur ses fourrages le mettant dans le cas de restituer pour cet objet, il fera un rappel pour ses frais de route.

Ce chapitre est adopté.

Art. 4. *Matériel du ministère* 31,500 fls se composant comme suit : Fourniture de bureau 4,000 fls. Impressions et reliures 15,000 fls. Chauffage 3,000 fls. Eclairage 1,000 fls. Achat et entretien du mobilier 3,000 fls. Entretien du local 1,000 fls. Gens de service 1,500. Achat de cartes, livres et instrumens 2,000. Dépenses diverses, ports de lettres, etc., 1,000.

La commission a proposé une réduction de 9,580 fls.

M. Goblet ne s'est pas rendu compte des réductions votées hier; sa conscience lui fait un devoir de re-usur des économies chimériques, il votera contre celle proposée sur l'article 4.

M. Delhougne : Le préopinant s'est mis hors de la question en essayant de remettre en délibération une question décidée hier. Sa raison consiste à dire que lorsqu'on a assez de confiance pour accorder des millions à un ministre, on ne peut lui disputer ensuite quelques mille florins.

C'était la même tactique sous le gouvernement précédent, chaque fois qu'un membre s'élevait contre la profusion ministérielle, chaque fois une foule de *Jabroewders* répondaient: il faut voter de confiance. Dieu sait ce qu'il en a coûté à la nation et ce qu'il lui en coûterait encore.

Si nous devions nous en rapporter au ministre, nous serions inutiles au pays. Les 1,500 francs que coûte chacune de nos séances ne feraient qu'augmenter le gaspillage. Le travail n'a pas été présenté pour l'adopter de confiance.

Je voterai pour la réduction de la commission, à moins que le ministre ne me prouve que la réduction empêchera son service.

M. Ch. de Brouckere : La chambre a voté hier une réduction sur le personnel de mon administration; il en résultera que je renverrai quelques employés, et ferai travailler les autres quelques heures de plus; la chose n'est pas impossible, mais ce que je déclare impossible, c'est de travailler avec moins de matériel. Le matériel a coûté en 1831 42,000 florins, depuis deux mois 5800. Vous voyez qu'il faut économe. Croyez que nous ne demandons pas plus d'argent qu'il ne nous en faut.

M. Brabant, rapporteur de la commission, explique que la commission a jugé qu'il y avait évidemment exagération en estimant les frais d'impression à 15,000 fl.; l'achat et l'entretien du mobilier à 3000. Pour ce seul article la commission propose une réduction de 2500 fl.

M. Ch. de Brouckere dit que l'année passée il a été imprimé au-delà de 800 mille feuilles; que dans ce moment les listes pour le signalement des déserteurs lui coûtent 5 à 600 florins. L'achat de cartes et instrumens dans un ministère où il n'y a rien, devra encore être restreint en le fixant à 2000 florins.

MM. Ozy, Delehaye, Lardinois, Destouville et Julien prennent successivement la parole pour appuyer les économies.

M. Jamme : J'ai une seule observation à faire; il serait à propos de faire une distinction entre le budget de paix et le budget de guerre. Les impressions qui figurent pour la paix; il en sera de même de ce qui a rapport aux hôpitaux 4500.

M. Leclereq donne de nouveaux renseignements sur les calculs qui ont guidé la commission en proposant la réduction de florins 9500. Il reconnaît qu'elle a oublié d'allouer une somme pour l'entretien locatif de l'hôtel du ministère.

MM. Delhougne, Destouville, de Brouckere et Lebeau sont encore entendus.

M. Gendebien votera pour les réductions de la commission, sauf celle proposée sur l'achat des cartes et instrumens.

M. Delhougne propose de fixer l'allocation à 24000 florins; cet amendement est mis aux voix et rejeté.

L'amendement de M. Jamme est adopté à une grande majorité.

L'article 4 du chapitre 1<sup>er</sup> est fixé par cet amendement à 26,750 florins.

Chapitre II. *Soldes et masses de l'armée.*

L'article 1<sup>er</sup>, relatif au *traitement d'activité de l'état-major général*, s'élève à 410,516 fl. La commission n'a proposé aucune réduction. Il est adopté.

Art. 2. *Etat-major des places*. 102,000 florins ont été demandés par le ministre et alloués par la commission. Ils sont votés par la chambre.

Art. 3. *Intendance militaire*. 50,574-40 la fixation du ministre est adoptée par la chambre, conformément aux conclusions de la commission.

Art. 4. *Etat-major et employés de l'artillerie*. Le ministre a demandé et la chambre alloué 77,124-40. La commission n'a proposé aucune réduction.

Art. 5. *Etat-major et employés du génie*, 137,198 40. La commission a proposé une réduction de 25,000 fl. qui est combattue par le ministre. La chambre adopte la réduction. Cet article reste fixé à 112,198 fl. 40.

Art. 6. *Troupes d'artillerie*, 2,285,413 fl. La commission propose une réduction de 46,902 fl.

M. de Brouckere aurait consenti à la réduction, mais depuis il y a eu une augmentation de 1252 hommes, de sorte que cette somme lui est nécessaire pour couvrir l'excédent de dépenses qui en résultera.

M. Brabant : Les articles 6, 7, 8 et 9 avaient subi une réduction sur laquelle la commission s'était mise d'accord avec le ministre.

Depuis une augmentation dans le nombre des hommes compris dans ces articles ayant été opérée, je crois qu'il faudrait ajourner jusqu'à vérification des calculs, et passer à l'art. 10, en renvoyant à la commission.

M. le ministre de la guerre consent à l'ajournement, et au renvoi en commission.

Art. 10. *Gendarmerie* 836,455-80. Cet article est adopté sans modification.

Chapitre III. *Frais divers et indemnités.*

Art. 1<sup>er</sup> *Frais de bureau*, 64,500 florins. — La chambre adopte.

Art. 2. *Frais de route et de séjour*. Le ministre a demandé par approximation 80,000 fl. La commission a proposé de réduire de 55,000.

M. Ch. de Brouckere : Les raisons sur lesquelles la commission appuie sa proposition d'économie ne sont pas fondées. Il n'y a pas de jours où je ne sois obligé d'envoyer des officiers en mission.

M. Delhougne pense que la réduction proposée par la commission est trop forte. En temps de paix, la France fait le quadruple de dépense.

Ayant égard à l'état actuel de guerre, nous pourrions fixer cet article à 60,000 fl.

M. Brabant annonce que sur cet article la commission a pris le pied de guerre pour le pied de paix.

M. Gendebien : L'allocation que demande le ministre représente 266 fl. par jour. D'après M. Delhougne nous accorderions 200 fl. par jour. En allouant cette somme on pourra faire une économie de moitié à la fin de l'année.

M. Lebeau croit qu'en votant des réductions au budget on diminue la responsabilité ministérielle.

M. Delehaye combat avec force cette opinion. Tant qu'un ministre conserve son portefeuille, il reste sous la même responsabilité.

M. Lebeau réplique que sans vouloir inculper la manière de voir de personne, il ne votera quant à lui, que les économies auxquelles consentira le ministre.

M. Gendebien : D'après l'opinion de M. Lebeau, nous devrions clore la séance et déclarer que nous ne devons pas discuter le budget parce qu'il n'est pas discuté. Je pense autrement; je suis ici pour user de mon jugement. Si nous votons une réduction tel que le ministre juge qu'il ne puisse plus marcher, qu'il se retire. Mais tant qu'il restera au ministère, ce ne sont pas les diminutions de dépense que nous ferons qui diminueront la responsabilité du ministre.

M. A. Rodenhach : Lorsque M. de Brouckere nous demande 28,400,000 fl. pour une armée de plus de 80,000 hommes sur pied de guerre, je suis convaincu que nous aurons cet effectif.

Je ne confonds pas ce ministre avec ses prédécesseurs qui se sont scandaleusement joués de notre bonne foi; ils osèrent tromper le congrès ces imposteurs officiels, en nous parlant de 67,000 combattans; ils eurent même l'impudence de demander des subsides pour 68,000 soldats, tandis qu'il est avéré qu'il n'y avait pas 30,000 soldats d'Anvers à la Meuse.

La patrie a été mise à deux doigts de sa perte par la perfidie et l'ineptie de ces hommes qui ont su rendre inutiles le patriotisme et le courage du peuple et de l'armée. Mais brisons là-dessus en égard à la chambre qui a décidé que ce passé est irrévocable. Je demande pardon à la chambre de revenir sur le passé, c'est M. Lebeau qui nous a placés sur ce terrain en parlant sans cesse de cette responsabilité légale qui jusqu'à présent n'a été qu'une mystification.

L'amendement de M. Delhougne qui propose de fixer les frais de route et de séjour à 60,000 florins est adopté par la chambre.

Le ministre avait demandé 80,000 fl.

On passe à l'article 3. *Transports généraux*. Le ministre demande 180,000 florins. La commission a proposé une réduction de 80,000 florins. Après quelques débats, la réduction est adoptée par la chambre. L'article est ainsi fixé à 100,000 fl.

Art. 4. *Chauffage et éclairage des corps de gardes*, fixé d'accord entre le ministre et la commission à 80,000 fl.; adopté par la chambre.

On passe au chapitre IV, qui se compose de: administration centrale, hôpitaux sédentaires, ambulances, pharmacie centrale. Le ministre demande 576,962. La commission a proposé de réduire à 520 fl.

M. Delhougne fait des rapprochemens curieux entre le service des hôpitaux militaires en France et le même service en Belgique. Il en déduit la nécessité d'introduire des améliorations dans ce service.

M. A. Gendebien fait quelques observations sur la santé de l'armée.

Le chiffre fixé par la commission pour ce chapitre à florins 520,000 est adopté par la chambre.

Le ministre demande fl. 20,000 pour frais d'établissement; et 18,552 pour le personnel. La commission a rejeté les 20,000 fl. d'établissement.

M. de Brouckere insiste pour que la chambre ne fasse aucune réduction sur ce chapitre.

M. Pirson en appuyant l'établissement d'une école militaire signale au ministre la mauvaise tenue de l'établissement actuel.

M. Gendebien témoigne le désir de voir le ministre proposer une loi, il voudrait qu'on formât aussi une école de cavalerie.

M. Delhougne pense que dans aucun cas la chambre ne peut accorder les 20,000 demandés par le ministre. Une école militaire ne peut être instituée que par une loi; et une loi très-réfléchie. Il serait dangereux d'agir autrement, et une allocation irréflectée ne peut autoriser une institution qui demande de mures réflexions.

MM. Leclereq, Destouville, Jullien, appuient l'idée de M. Delhougne par de nouveaux développemens.

La chambre adopte la réduction proposée par la commission spéciale; la dépense de l'école militaire est réduite au personnel; soit 18,552 fl.

La séance est levée à 4 heures 3/4 et renvoyée à demain à midi.

**LIÈGE, LE 15 MARS.**

On écrit de Gand, en date du 13 mars :

« Un événement a mis ce matin toute notre ville en émoi. Quelques pompiers, cédant, nous dit-on, à une impulsion dont ils ne se seront pas bien rendus compte, ont traversé la ville en chantant des airs patriotiques. Ils paraissaient échauffés par la boisson.

« Une trentaine se dirigeaient vers la rue aux Fleurs, la force armée fut requise pour les faire rentrer dans l'ordre, l'officier commandant le peloton du 12<sup>e</sup> qui s'était mis à leur poursuite fut menacé par l'un d'eux qui tout aussitôt tomba percé d'une balle. Un autre pompier voyant son camarade blessé se disposait à le venger et rappelait ses camarades, lorsque les voyant s'éloigner force lui fut de suivre leur exemple.

« Le colonel Van de Poele, instruit de ce qui se passait, courut à la caserne. Quand il arriva, déjà trois d'entre eux, emportés par un esprit de corps mal entendu, s'étaient armés pour soutenir leurs camarades qu'on leur avait dit aux prises avec les soldats du 12<sup>e</sup>. Ils furent immédiatement désarmés, et mis à la salle de police.

« Le général Niellon, accompagné du général Clump et du colonel Devaux, arriva à la caserne vers midi. Tous les pompiers étaient sous les armes et passaient l'inspection de leur colonel. Le gé-



ral, après une allocution énergique, fit conduire à la prison militaire, par les pompiers eux-mêmes, les trois hommes qui avaient pris les armes sans ordre de leur officier, et ceux qui avaient été arrêtés en ville par mesure de précaution.

« Il n'y a pas de doute que la malignité va chercher à s'emparer d'un événement, qui n'est peut-être que le résultat d'un malheureux hasard, mais dans lequel assurément la politique n'a aucune part. C'est un acte d'insubordination sans importance et maintenant réprimé. On saura bientôt si des instigations étrangères sont pour quelque chose, dans cette scène de désordre; plusieurs personnes sont disposées à le croire. »

— On écrit de Bruges, 12 mars :

« Deux gardes civiques du bataillon de Verviers, condamnés pour insubordination et voies de fait graves sur un officier, l'un comme auteur à quinze années de brouettes, et l'autre comme complice à cinq années de la même peine, ont été dégradés ce matin à douze heures sur la grande place, en présence des deux bataillons de la garde civique de Liège, du dépôt du 6<sup>e</sup>, et de la légion étrangère, qui composent notre garnison. Le jugement a été lu par M. Gérard, auditeur militaire en campagne. Le grand abatement de ces deux malheureux gardes civiques a ému tous les spectateurs : on assure qu'une demande en grâce sera adressée au roi par le corps d'officiers des quatre bataillons de Liège, Huy et Verviers; on ne saurait qu'y applaudir : ils ont déjà payé bien cher un moment d'oubli; l'exemple, d'ailleurs indispensable, portera ses fruits.

« Après cette exécution, la garnison défila dans le meilleur ordre devant le général Kénor, qui précédemment l'avait passée en revue. On remarquait parmi l'état-major du général, un officier en uniforme français, que l'on m'a dit être aide-de-camp du ministre de la guerre. Sa présence à Bruges se rattacherait à l'enquête qui se fait en ce moment sur de graves négligences dans le service de l'hôpital militaire.

« M. Fleury-Duray, colonel chef d'état-major de la garde civique, se trouve ici depuis quelques jours. Sa mission a pour objet la mise en exécution de l'arrêté du ministre, qui consiste à ne former qu'un seul bataillon des deux bataillons de Liège; la même mesure doit être prise pour les bataillons de la garde civique de Bruxelles qui se trouvent à Ostende.

« Les bataillons de Verviers et Huy, qui se trouvent à Westcapelle et sur la frontière, rentreront vendredi prochain 16; ils seront remplacés par la garde civique de Liège. »

— M. Laurence, consul de S. M. le roi des Français, à Rotterdam, a failli être, ces jours derniers, victime de la haine populaire. M. Laurence, accompagné de son épouse, traversait une des rues de la ville en voiture, quand, arrivé sur un pont près du port, sa voiture fut arrêtée par plusieurs individus bien mis et parlant le français, qui proférèrent mille imprécations contre la France, et son gouvernement, et menacèrent le consul de le jeter à l'eau. Sur la demande de M. Laurence, s'ils savaient bien à qui ils parlaient, ils répondirent : « Oui, nous te connaissons parfaitement, tu es l'envoyé des républicains, des jacobins de Paris, nous ne voulons pas de toi; à l'eau, à l'eau, l'envoyé du roi des jacobins ! » Et ils se saisirent de M. Laurence, qui allait être arraché de sa voiture et précipité dans le canal, sans les cris de sa femme qui attirèrent plusieurs habitans et mirent en fuite les assaillans. M. Laurence, rentré chez lui, s'est empressé d'adresser un rapport détaillé de cet événement, à l'ambassadeur de France à La Haye. Le gouvernement hollandais fait tout ce qui dépend de lui, pour amortir l'affaire et la tenir secrète.

— On mande d'Anvers, le 14 mars :

« Cinq grenadiers de la garde royale de Hollande sont arrivés hier des avant-postes, et ont été dirigés aujourd'hui sur Bruxelles.

« Cinq jurés qui ne s'étaient pas rendus hier à leur poste pour la session de la cour d'assises ont été condamnés chacun à 500 fr. d'amende. Cette amende est de 1,000 francs le deuxième jour, et de 1,500 le troisième.

— Le *Phare* se félicite du résultat des élections municipales d'Anvers.

Le *Journal d'Anvers* se trompe en disant qu'il n'y avait que 200 électeurs à l'assemblée. On en comptait environ 360.

— On lit dans l'*Indépendant* :

« Décidément le *Messageur de Gand* ne veut pas que nous nous soyons amusés à Bruxelles pendant le carnaval. C'est une idée fixe chez lui, que le peuple doit être plongé dans l'abomination de la désolation. Si le peuple s'est amusé, s'il a parcouru joyeusement nos rues, ce n'est pas pour son plaisir; d'après le *Messageur* on aurait distribué quelques milliers de florins pour alimenter l'allégresse publique, ainsi que quelques tonneaux de faro et une dose convenable de genièvre.

« Le *Messageur*, grand prôneur du peuple, arrange assez mal, comme on voit son protégé. Mais aussi, au lieu de pleurer, de gémir et peut-être de se soulever de temps en temps, pourquoi le peuple va-t-il s'aviser de se déguiser, de danser et de parcourir gaiement les endroits publics?

« Les bals masqués de la Loyauté, de la Grande-Harmonie, du théâtre, (le *Messageur* a oublié celui du Commerce), étaient des bals de victimes. Nos dames seront très-surprises d'apprendre qu'elles sont des victimes, et assurément elles l'avaient oublié en dansant. Le *Messageur* espère que ces victimes auront dansé la veille de leur délivrance; il en est une qui serait très-agréable au pays, c'est celle qui nous débarrasserait des gens payés pour nous ennuyer et pour nous prouver que nous sommes les gens les plus malheureux du monde. »

— On lit dans le *Journal de La Haye*, l'article suivant :

« La bonne cause vient de triompher. Une contre-révolution a éclaté à Bruxelles. M. de Saxe-Cobourg, abandonné des siens, cerné par 15,000 orangistes, et frappé d'un éclat de mitraille, est resté sur le champ de bataille. »

On peut juger par cet article, extrait d'un journal semi-officiel hollandais, de la vérocité des feuilles payées par Guillaume, et des moyens qu'il emploie pour tromper son peuple. (*Phare*)

— Le *Courrier* fait les réflexions suivantes sur la politique du *Messageur de Gand* :

« Le *Messageur* avait déclaré qu'il ne demandait plus une réunion de la Belgique à la Hollande, mais une fédération des deux pays avec unité de souveraineté. Pour toute réponse, nous lui opposâmes l'opinion des journaux hollandais, entr'autres de l'*Handelsblad*, qui tous s'accordaient à repousser tout projet de réunion ou de quasi-réunion.

« Le *Messageur* soutint alors qu'il ne voulait pas non plus une réunion ni une quasi-réunion, mais bien une séparation administrative, et sur-le-champ, bien que nous ne vissions guères de différence entre une quasi-réunion et une pareille séparation, nous lui opposâmes des articles de ce même *Handelsblad*, dans lesquels la séparation administrative se trouvait énergiquement combattue.

« Maintenant, que nous répond le *Messageur*? Tout en soutenant qu'il ne veut plus de réunion, il revient encore à son système de fédération, c'est-à-dire, pour rendre plus clairement sa pensée, qu'il veut qu'on reprenne l'ancien plan de séparation administrative, avec Guillaume roi des Pays-Bas à La Haye, et le prince d'Orange vice-roi ou gouverneur-général à Bruxelles. Mais comment, nous le répétons, nous démontrera-t-il la possibilité de la mise à exécution de ce projet, alors que de pareilles idées sont hautement et partout repoussées, en Hollande comme en Belgique? Le *Messageur* nous soutient, il est vrai, que « presque personne en Hollande n'adopte les doctrines politiques de l'*Handelsblad* et que sous ce point de vue il est tellement impopulaire que le rédacteur en chef s'est vu, il y a quelque temps, expulser de la bourse pour avoir publié sur la politique des opinions anti-nationales; et que d'ailleurs comme l'*Handelsblad* accueille tout en matière de polémique, il est possible que les articles dont se prévaut le *Courrier* ne soient pas même l'ouvrage du directeur de la coterie, et lui aient été envoyés de Bruxelles, »

« Le *Messageur* ne s'aperçoit-il donc pas que l'opinion qu'il émet sur la feuille hollandaise, le condamne lui-même, puisque si l'*Handelsblad*, accueille tout en matière de polémique, il est clair qu'il ne s'est encore trouvé personne à Amsterdam qui ait voulu se constituer le défenseur d'une quasi-réunion, ou, si le *Messageur* l'aime mieux, d'une séparation administrative. Quant aux mauvais traitemens qu'il prétend avoir été infligés, il y a quelque temps, au rédacteur de l'*Handelsblad*, cette expulsion de la bourse a eu lieu, si nous avons bonne mémoire, il y a déjà plusieurs mois, et elle était motivée par certains articles qui ne manquaient pas d'analogie avec les doctrines du *Messageur* et qui, à ce titre, devaient être en effet singulièrement impopulaires en Hollande. Depuis lors, ce journal a passé en d'autres mains.

« D'ailleurs les détails donnés par le *Messageur* seraient vrais, qu'il n'en résulterait encore rien de favorable à son système. Car si l'*Handelsblad* est sans influence ni consistance, ce journal est-il donc seul en Hollande? Tous les journaux organes de l'opinion nationale, ne repoussent-ils pas, là comme ici, toute quasi-réunion? Est-ce donc aux yeux du *Messageur*, une coterie sans influence ni consistance que celle qui arrachait au roi Guillaume au mois de novembre 1830, et au mois d'août 1831, toutes ces déclarations solennelles dans lesquelles le monarque déchu protestait de sa ferme volonté de ne plus consacrer désormais ses soins qu'à la partie de ses états qui lui était restée fidèle? Est-ce donc aussi une coterie sans consistance ni influence qui a dicté aux états-généraux tant de résolutions qui condamnent si hautement tout projet de réunion ou de quasi-réunion? Ou bien le *Messageur* aura-t-il aussi le front de nous dire que les discours du roi Guillaume et des membres de la deuxième chambre leur sont envoyés de Bruxelles? »

— Voici le bulletin de l'*Indépendant* sur la dernière séance de la chambre des représentans :

« Hier la chambre a marché un peu plus vite, elle a fauché, à tort ou à raison, tout au travers des dépenses du ministère de la guerre; mais du moins ses économies ont été faites plus rapidement, c'est déjà un progrès.

« Ce qu'il y a de remarquable pour une assemblée qui tient si fort à sa dignité, c'est que les économies les plus instamment demandées sont celles qui touchent de plus près le ministre, celles sur lesquelles, en France, on croit les chefs du pouvoir de confiance, sauf à eux à justifier de l'emploi des fonds; les discussions les plus longues ont eu lieu, d'abord, sur les 500 florins de fourrages à retrancher au ministre, somme de peu d'importance certainement, mais dont il était au moins fort d'or de contester la nécessité à un ministre qui la demandait. Après cette mesquine réduction, on s'est attaché aux employés, et pour les paier de leur insurrection bureaucratique, comme dit M. Pirson, on a supprimé 10,200 florins sur leurs traitemens. Puis est venue hier la discussion sur le matériel du ministère; c'est-là, il faut le dire, que la chambre a fait preuve, plus que jamais, de ce haut sentiment des convenances et de cette large intelligence des finances dont elle donne chaque jour tant de preuves. On a d'abord trouvé exorbitant les frais d'impression portés à 15,000 florins, et cependant, si nous sommes bien informés, les impressions du ministère de la guerre sont adjudgées à un prix si bas, que la plupart des imprimeurs de la ville refuseraient de s'en charger pour la somme fixée. Du reste, quel intérêt peut avoir un ministre à faire imprimer plus qu'il lui est nécessaire? craint-on la fraude? mais le ministère est forcé de justifier toutes ses dépenses, même les plus minimes, et celles contre lesquelles on réclamait étant adjudgées publiquement, c'était une garantie de plus pour la chambre qu'un bon emploi serait fait des crédits.

« Mais ce n'est rien encore que cette chicane sur les impressions, l'honorable M. Delehaye s'est écrié bien haut contre les cinquante-six foyers du ministère de la guerre, comme si le ministre était libre de faire que le local occupé par ses bureaux ne fût pas divisé en un nombre très-grand de petites chambres, au lieu de l'être en grands appartemens comme dans les autres ministères. Puis enfin, il a fallu, à force d'importunités, de discours,



de répliques et de dupliques ; que le ministre vint expliquer à la chambre digne par excellence, que pour nettoyer un ministère, il fallait des balais, des torchons et du sable ! En vérité, on ne saurait assez dire tout le dégoût qu'inspire cette inquisition mesquine, ces économies sans intelligence et sans autre résultat que celui de décourager tous les employés du gouvernement et de les abreuver de mauvais procédés.

La chambre a retranché hier 25,000 florins sur l'état-major du génie, 20,000 florins sur les frais de route et de séjour, bien que le ministre ait prouvé par les dépenses des deux premiers mois de l'année, que l'allocation demandée était à peine suffisante pour une armée sur pied de guerre ; elle a réduit de 180,000 à 100,000 florins les frais de transports militaires, quoique M. Gendebien lui-même, eût fait observer qu'il n'y a point d'inconvénient à allouer le crédit demandé, et que le ministre de la guerre eût assuré que la suppression des fonds pouvait, en cas de guerre, avoir de grands inconvénients. Enfin la chambre a supprimé la demande faite par le ministre d'une somme de 20,000 florins, pour préparer un local convenable à une école militaire ; cette réduction a été opérée malgré les réclamations de MM. Gendebien et Pirson.

Hier encore nous avons eu une preuve de cette touchante unanimité de cabinet dont tous les ministres ont parlé, et que M. le ministre de la guerre lui-même a vantée la chambre. M. Ch. de Brouckere a défendu seul son budget ; MM. de Meulenaere et de Theux sont venus chacun cinq minutes à la séance, et MM. Coghien et Raikem n'ont pas demandé la parole. Du reste, la chambre, sauf les économistes par excellence, semble se soucier assez peu des deniers de l'état, et de sa bonne administration. Soixante ou soixante-dix membres sur cent deux assistaient aux séances, où, cependant, les questions sont quelquefois décidées à de très-faibles majorités.

Le célèbre Paganini vient de débarquer au Havre, venant d'Angleterre et se rendant à Paris. L'affiche du théâtre ayant annoncé non pas qu'on l'entendrait, mais qu'on le verrait au spectacle du soir, il y a eu foule. Paganini s'est mis en route pour Paris.

Depuis son mariage, le prince royal de Prusse a été mis deux fois aux arrêts par ordre de son père.

Celle qui fut l'objet du premier amour de lord Byron, et qui le dédaigna, celle qu'il a chanté sous le nom de Maria, la beauté mystérieuse du *Songe*, miss Chaworth, devenue M<sup>me</sup> Musters, vient de mourir à l'âge de 46 ans, dans son château de Colwick-Hall, des suites de la frayeur que lui causa en octobre dernier une émeute populaire. Elle avait été pendant quelques années privée de sa raison avant cet événement.

#### NOUVELLES DE HOLLANDE.

On écrit de La Haye, à la date du 7 mars :

L'arrangement des affaires de la Belgique est maintenant certain. Le comte Orloff a eu de fréquents entretiens avec le roi Guillaume ; mais il faut dire que, dans le principe, il n'en a pas été trop bien accueilli. Le comte voulait obtenir une adhésion franche et entière aux articles de la conférence. Le roi ne voulait pas consentir à la donner. Ce n'est qu'à la longue qu'il a déclaré enfin qu'il renonçait à la souveraineté des provinces belges. Vous remarquerez que cette déclaration est capitale. Il n'y aura que quelques observations sur la navigation et les canaux, comme aussi sur la liquidation de la dette. Mais ce ne sont plus que des difficultés secondaires, sur lesquelles la conférence, qui va en délibérer, aura promptement pris un parti. Ainsi, cette importante négociation qui occupe depuis si longtemps les esprits, et cette mission sur laquelle tant de versions différentes ont été faites, est sur le point d'être à son terme et d'atteindre à la plus heureuse issue.

Le 8 mars : « Il y a eu aujourd'hui une réunion du conseil du cabinet qui a duré fort long-temps. »

L'Alg. *Handelsblad* annonce, d'après une lettre de La Haye, le 9 mars, qu'il avait été tenu ce jour un nouveau conseil de cabinet extraordinaire. Il paraît que le départ des princes pour l'armée est retardé par les négociations diplomatiques.

L'*Haarlemsche-Courant* annonçait que le comte Orloff était arrivé le 10 à Haarlem, le *Nieuwe Amsterdamsche-Courant* dément cette nouvelle et affirme que ce diplomate était alors encore à La Haye.

— Le *Handelsblad* annonce que des communications très-importantes doivent être faites aux états-généraux dans les premiers jours de la semaine prochaine.

C'est jeudi prochain, 22 mars, que les électeurs du district de Liège procéderont à l'élection d'un sénateur, en remplacement de M. le comte de Liedekerke, démissionnaire.

Nous apprenons qu'un grand nombre d'électeurs se proposent de porter leurs suffrages sur l'honorable M. Joseph de Potesta de Waleffe.

Le nom de M. de Potesta ne se trouve pas sur la liste des éligibles au sénat ; nous ne savons par quelle erreur ; car il paie bien au delà du cens exigé par la loi.

#### LA SOLUTION APPROCHE.

Les dernières nouvelles de la Hollande ne laissent presque plus de doute sur la détermination du roi Guillaume. Cédant aux instances du comte Orloff, il aurait, dit-on, consenti à reconnaître le roi Léopold et à souscrire aux 24 articles, moyennant quelques modifications, que l'envoyé de Russie se serait chargé de lui faire obtenir. Nous croyons seulement à cette acceptation conditionnelle ; car elle est toute dans les intérêts de la Hollande. Reste à savoir si la Belgique, organisée comme elle l'est aujourd'hui, et forte de l'appui des deux puissances les plus prépondérantes de l'Europe, consentira à de nouvelles modifications.

Le langage ferme et digne du ministre des affaires étrangères nous autorise à croire et à espérer que non, et l'accueil fait à son discours au sein de la représentation nationale double notre confiance dans la fermeté et le patriotisme des hommes placés à la tête du gouvernement de l'état.

La Belgique n'a-t-elle pas en effet poussé la déférence pour les décisions de la diplomatie plus loin même que son intérêt ne lui permettait de le faire ? n'a-t-elle pas fait au maintien de la paix générale tous les sacrifices qu'il était humainement possible d'exiger d'elle ?

La province de Luxembourg toute entière, à l'exception de la capitale, s'était spontanément levée en notre faveur, et après avoir reconquis son indépendance les armes à la main, s'était jointe aux autres provinces belges.

Et cependant nous en avons cédé la majeure partie à la Hollande.

Le Limbourg tout entier, à l'exception de Maestricht, contenu par une garnison imposante, aurait chassé à son tour l'ennemi commun du territoire occupé, et arboré l'étendard de septembre.

Et cependant nous avons fait l'abandon de la plus populeuse et de la plus riche partie de cette province.

Une dette énorme, que nous n'avons pas contractée, pesait sur nous. Après l'avoir secouée, nous nous sommes laissés réimposer une forte partie de cette même dette.

De bonne foi, après des concessions aussi vastes et aussi pénibles, qui oserait encore élever la voix pour en solliciter de nouvelles ?

Le gouvernement, certes, ne le fera pas ; son existence et la nôtre sont attachées au maintien de l'indépendance et l'intégralité du sol de la Belgique telle qu'elle est constituée par les vingt-quatre articles. S'il est fort aujourd'hui, s'il est environné de l'assentiment de tous, s'il jouit d'une popularité large et raisonnée, c'est qu'on lui suppose la volonté formelle de rejeter toutes propositions qui apporteraient des modifications aux vingt-quatre articles ; c'est que le peuple Belge a pu constater l'expression de cette volonté dans la bonne et prompt réorganisation de l'armée et dans toutes les dispositions prises pour repousser vigoureusement, le cas échéant, une nouvelle attaque de la Hollande ; c'est que la nation qui lui a confié la direction de ses plus chers intérêts se repose entièrement sur lui du soin de la défendre contre les tortueuses intrigues d'une diplomatie absolutiste et

contre révolutionnaire. Voilà pourquoi le gouvernement est fort et populaire. Qu'il s'écarte de ce programme (qu'il s'est prescrit lui-même), qu'il hésite, qu'il chancelle dans son exécution, et nécessairement il tombera sous les coups de l'opinion publique. Et alors, Dieu sait à quelles réactions, à quels déchirements, à quels troubles nouveaux, la Belgique se verrait livrée !

C'est donc autant pour prévenir la guerre civile et l'invasion étrangère que pour le maintenir, puissant et fort, à la tête de l'état, qu'il est du devoir du gouvernement de déployer toute son énergie, toute sa fermeté, dans les nouvelles négociations qui sont à la veille de s'ouvrir sur les bases des vingt-quatre articles.

La représentation nationale, de son côté, ne demande pas mieux que de prêter au gouvernement secours et appui pour le maintien des 24 articles. Elle ne verrait pas sans une profonde douleur que le ministère accueillit, avec la moindre velléité d'adhésion, de nouvelles modifications et dans son sein ne tarderait pas à s'élever une opposition formidable, pour les rejeter. Les discours prononcés par des députés de toutes les opinions ne laissent aucun doute à cet égard. Tous veulent la paix, mais une paix qui ne compromette pas l'existence de l'état qu'elle est appelé à consolider ; vienne plutôt la guerre qu'une soumission déshonorante.

Animés de semblables dispositions, et forts de l'assentiment populaire et appuyés sur l'adhésion de la France et de l'Angleterre, le gouvernement et la représentation nationale, n'auront rien à craindre et tant qu'ils y persisteront ils pourront braver et les menaces de la diplomatie absolutiste et les défis présomptueux de la Hollande en armes.

MÉTALLURGIE. — Les détails suivans sont extraits d'une lettre écrite récemment d'Edimbourg par M. Robison à M. Charles Mallet, inspecteur divisionnaire des ponts-et-chaussées :

« Les essais qui ont eu lieu pour employer l'air chaud et substituer la houille au Coke dans les hauts-fourneaux, aux mines de la Clyde près de Glasgow, ont eu le plus grand succès. En voici les résultats :

« 1° Dans l'ancien procédé avec l'air froid et le coke, on consommait pour 1000 livres de minerai, 2150 livres de coke et 230 liv. de fondant calcaire ;

« 2° On a consommé en chauffant l'air des soufflets et brûlant de la houille, pour 1000 liv. de minerai, 1460 liv. de coke et 150 liv. de fondant calcaire ;

« 3° Avec l'air chaud et la houille brut, pour 1000 liv. de minerai, 690 liv. de houille et 112 liv. de fondant calcaire.

« La production moyenne d'un haut fourneau, par semaine, dans l'ancien procédé, était de 45 tonnes. Dans les premiers essais avec l'air chaud, elle s'est élevée à 60 tonnes. Aujourd'hui, elle est ordinairement de 65 tonnes. On a brûlé dans le 2° et 3° cas environ 80 liv. de minerai, pour chauffer l'air.

« La dépense de l'appareil pour chauffer l'air était d'environ 300 liv. st. (7500 fr.) par fourneau. La houille était jetée dans le fourneau telle qu'elle sort de la mine. L'air était chauffé à 600 degrés Fahrenheit, et fondait le plomb que l'on exposait à son action lorsqu'il sortait des soufflets. Ces renseignements sont précieux sous ce rapport qu'ils nous font connaître que des expériences du plus haut intérêt, que l'on avait lieu de croire abandonnées depuis longtemps, puisque l'on avait cessé d'en parler, se poursuivent avec avantage. Nous devons toutefois prévenir nos lecteurs qu'une partie des chiffres qui s'y rattachent paraissent manquer d'exactitude. On n'a jamais consommé dans un haut-fourneau 2150 liv. de coke pour 1000 liv. de minerai, ce qui ferait environ 650 livres pour 100 livres de fonte. Peut-être a-t-on voulu dire 1000 livres de fonte. L'effet de l'air chaud dans les hauts-fourneaux n'a encore été expliqué par personne d'une manière parfaitement satisfaisante. De nouveaux détails sur ces résultats importants de la pratique nous conduiront sans doute à une théorie plus complète de ce phénomène. Plusieurs maîtres de forges s'occupent aujourd'hui d'expériences qui serviront à nous éclairer sur ce sujet. (Mercure.)



SOCIÉTÉ DES SCIENCES NATURELLES DE LIÈGE.

Résumé des séances des 2 décembre 1831, 6 janvier, 1<sup>er</sup> février et 2 mars 1832.

La société rappelle à la chambre des représentants de la Belgique, les mémoires de MM. Devillers et Louyet, qui ont été envoyés par la société au congrès national et qui ont pour objet l'abrogation de l'arrêté royal du 29 mars 1817 qui avait substitué les noms vulgaires aux noms scientifiques dans le système décimal des poids et mesures.

MM. Jules Rucloux et Henri Stéphen, membres effectifs de la société, demandent le titre de membre correspondant, attendu que le premier va habiter Chaleroy et le second Colonster.

M. Schmoeling lit un mémoire sur un dépôt très-remarquable d'ossements fossiles qu'il vient de découvrir dans le terrain meuble, près d'Engis, non loin de la caverne qui renfermait les ossements humains fossiles. Ce dépôt a fourni jusqu'à présent les espèces suivantes: *Lours spelæus* et *priscus*; *Uyène spelæa*; le *felis spelæa* et *prisca*; le *chien spelæus*; le *loup fossile*; le *renard*; la *martre*; le *blureau*; le *rat-d'eau*; l'*éléphant primigenius*; le *rhinocéros tichorinus* et *minutus*, le *cheval fossile*; l'*âne*; le *grand bœuf*; le *daim*; le *cerf*; le *mouton* de deux espèces; et les restes de quatre sortes d'oiseaux, etc., dont les espèces ne sont pas encore déterminées.

M. Hurault donne lecture d'un mémoire de M. Pétry, médecin-vétérinaire, membre correspondant à Waremme, sur une maladie meurtrière, connue sous le nom de *peste*, observée pendant les années 1828, 29, 30 et 31, dans le district de Waremme.

M. Vandermaelen, membre correspondant à Bruxelles, fait hommage à la société d'un exemplaire de son dictionnaire géographique de la province de Liège, comme un témoignage de sa reconnaissance pour les renseignements qu'elle lui a fournis sur l'histoire naturelle de cette contrée.

A la demande de M. Jobard, la société décide que le mémoire de messieurs Davreux et Rose sur l'emploi d'un mastic silicieux, sera inséré dans un des prochains numéros de la *Revue des Revues*, qui se publie à Bruxelles. Le secrétaire d'une administration philanthropique de Liège demande que la société veuille bien faire l'analyse de deux échantillons de pain joints à sa lettre, en faisant remarquer que, d'après le cahier des charges, ce pain doit être de seigle pur, non bluté, et ne contenant pas plus de son que le grain n'en offre naturellement. MM. Davreux, Hurault et Lambinon sont chargés de procéder à cette analyse.

Un médecin de la province fait à la société quelques questions sur la pesanteur de l'air et des fluides élastiques, et les accompagne de diverses expériences qu'il a faites à ce sujet.

MM. Gloesener, Lenoir et Piette sont désignés pour répondre à ces questions.

Un habitant de Liège envoie à la société une bouteille de vinaigre provenant de sa fabrique, pour être soumis à un examen chimique, et demande que la société lui communique son opinion sur ce liquide.

MM. Davreux, Hurault et Lambinon sont nommés commissaires pour s'occuper de cet examen.

M. de Selys de Longchamps lit la première partie de son essai d'une méthode naturelle pour la classification des oiseaux.

MM. Davreux et Piette donnent lecture des rapports des commissions nommées pour répondre aux questions adressées à la société à la séance précédente.

M. le président fait part de la perte douloureuse que vient d'éprouver la société en la personne de M. Louis Leclercq, l'un de ses membres fondateurs, décédé à Chênée, le 24 février, à l'âge de 27 ans, et annonce qu'une députation, composée des fonctionnaires et de quelques autres membres de la société, s'est rendue aux funérailles, et que M. Davreux a exprimé, dans un discours prononcé sur la tombe de M. Leclercq, les vifs regrets que cette perte a causés à la société.

M. Bellefroid-Vanhove, membre correspondant à Frébourg, transmet à la société un échantillon de soie récoltée l'année dernière chez lui et filée dans l'établissement de Melin-l'Évêque (Hainaut).

M. François de Thier lit un mémoire sur le *choléra-morbus*, qui a régné à Smyrne, du 25 septembre au 10 novembre 1831, par M. Aristide de Thier, membre correspondant, consul Belge pour Smyrne et l'Anatolie.

Ce mémoire est accompagné, par mode d'appendice, d'extraits, par M. de Thier, père, membre correspondant à Theux, de quelques historiens anciens et modernes relatifs à une terrible maladie épidémique qui régna dans notre hémisphère vers le milieu du XIII<sup>e</sup> siècle, et qui paraît avoir, sous divers rapports, beaucoup d'analogie avec le *choléra* actuel.

Sur la présentation de MM. Davreux et Fumière, la société reçoit au nombre de ses correspondants, M. Jobard, né Français et domicilié à Bruxelles, membre de plusieurs sociétés savantes; président honoraire étranger de l'Académie de l'industrie française, et éditeur de la *Revue des Revues*.

INTERETS DE CAUTIONNEMENTS. — Le paiement des intérêts de cautionnement du 2<sup>e</sup> semestre de 1831, est ouvert au bureau de l'administrateur du trésor dans la province de Liège, depuis neuf heures du matin jusqu'à tous les jours non fériés.

ÉTAT CIVIL DE LIÈGE du 14 mars.

Naisances: 2 garçons, 2 filles.

Mariages 6; savoir: Entre Jean Hubert Thonon, armurier, faubourg St-Gilles, et Marie Elisabeth Snackers, journalière, même faubourg. — Laurent Dedekers, journalier, rue Pierreuse, veuf d'Anne Marie Elisabeth Bewers, et Marie Rose Wilmar, journalière, même rue. — Martin Benoit, sur Avroy, et Marie Catherine Victoire Bertrand, journalière, rue des Clarisses. — Hubert Labée, cocher, rue des Clarisses, veuf de Pierrette Sophie Hernoux, et Marie Barbe Graindorge, couturière, rue Pierreuse, veuve en 2<sup>e</sup> nocces de Pierre Jacques Buhler. — Paul Joseph Dethier, armurier, à Fraipont, et Marie Magdelaine Renonnet, cabaretière, sur Avroy. — Jean Joseph Bertrand Joassart, tailleur, rue Devant les Carmes, et Marie Catherine Gatz, couturière, même rue.

Décès, 4 garçons, 1 fille, 1 homme, 3 femmes, savoir: Jacques Remy, âgé de 19 ans, cordonnier, rue Vieille Voie de Tongres, célibataire. — Gertrude Marie Joseph Carpay, âgée de 63 ans, marchande de chaux, rue du Champion, épouse de Joseph Malo. — Marie Simon, âgée de 62 ans, rue Saint-Séverin, veuve de Louis Bertrand. — Barbe Thérèse Bika, âgée de 58 ans, couturière, rue Lulai les Fèves, veuve de Jean Mathieu Dessart.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BEAUME OPODELDOC du docteur STEERS, préparé par F. Newbery, London, se vend chez LENOIR, pharmacien, rue Féronstrée, n<sup>o</sup> 577, à Liège.

Ce baume *Opodeldoc*, si généralement estimé par ses bons effets, est chaud, pénétrant, atténuant, et, par cette raison, un excellent remède pour les douleurs goutteuses et rhumatismales, en résolvant la lymphé coagulée d'où proviennent ces sortes de maladie.

C'est un remède infaillible pour les contusions et foulures, il est d'un grand avantage pour les enfans d'une constitution faible et rachitique (noués). On s'en sert avec beaucoup de succès dans les crampes ou engourdissemens, roideurs ou faiblesses d'articulation, et pour augmenter la circulation dans les membres paralysés. Prix: 80 cents la bouteille. 181

RUTH-PAQUOT, jardinier-fleuriste, demeurant Outre-Meuse, rue Grande-Bèche, a dans ce moment une belle collection des POTS en FLEUR qu'il VEND à des prix modérés.

VENTE PAR AUTORITÉ DE JUSTICE,

Qui se fera le 17 mars 1832, vers midi, sur la place du Marché, à Liège, et consistant en une vache, tables, chaises, et autres objets mobiliers trop long à détailler. Argent comptant. 193

HUITRES anglaises 1<sup>re</sup> qualité, chez L. ANDRIEN, fils, au Petit Pavillon anglais, rue Souverain-Pont, n<sup>o</sup> 320.

Cabillaux, Rayes, Flottes, chez ANDRIEN, fils rue Souv. Pont

Nouvelles Moulles chez ANDRIEN fils, Souver.-Pont, n<sup>o</sup> 320.

Nouveaux HARENGS pleins à 7 cts; MORUE, 1<sup>re</sup> qualité, 20 cts la livre, chez L. ANDRIEN, fils, Souv. Pont, n<sup>o</sup> 320.

SAUMONS fumés, id. salés, chez ANDRIEN fils, Souv.-Pont.

PERET fils, rue Ste-Ursule, a reçu de la Morue adolium, idem du Nord; Stociches; Harengs et Anchois nouveaux; Poissons de Mer; Moulles et Huitres très-fraîches. 89

HUITRES anglaises, chez PARFONDRIY, derr. l'Hôtel de Ville.

HUITRES anglaises chez TART, derrière l'Hôtel-de-Ville.

POISSONS de Mer très-frais, au Moriane, rue du Stockis. 14

FRANCK, rue Ste-Ursule, a reçu MORUE adolium, 1<sup>re</sup> qual.

POISSONS de Mer de toute qualité très-frais, chez FRANCK, au Cœur d'or, rue Ste-Ursule. 938

VENTE PUBLIQUE DE FERS.

Le 23 mars, à 2 heures, les commissaires liquidateurs des affaires Lents-Detienne, feront VENDRE, en hausse publique au n<sup>o</sup> 24, quai St. Léonard, environ 15,000 kil. fer Metis en barres, par petits lots au gré des amateurs. S'adresser pour renseignements au n<sup>o</sup> 312, rue Souverain-Pont. 136

CABINET DE LECTURE.

Louis DUVIVIER, rue sur Meuse, n<sup>o</sup> 380, informe ses abonnés qu'il vient de paraître un nouveau supplément à son catalogue, qui leur sera distribué gratis.

P. S. On trouve chez le même un assortiment de PAPIERS de POSTE rétrissés et cassés, entr'autre du rose et du satiné, ainsi que d'autres papiers à écrire aussi cassés, à des prix très-avantageux.

A LOUER de suite une FOULTRIE de drap, avec 4 bacs ainsi que 2 1/2 assortimens de mécanique à filer la laine; le tout en très-bon état et mû par un coup d'eau qui ne tarit jamais, situé à la Brouck, à 1/4 de lieue de Chaudfontaine, sur la nouvelle route de la Vesdre.

S'y adresser ou à Liège, rue de la Wache, n<sup>o</sup> 664.

VILLE DE LIÈGE — Les bourgmestre et échevins, vu la demande de M. Branconnier, tendante à ce que le sentier longeant la bouillère de la Sauge au Fond des Tawes, soit rétabli comme il était primitivement.

Vu la loi du 28 septembre, 6 octobre 1794, l'arrêté du gouvernement du 23 messidor an 5 et la loi du 9 ventôse an 13 relatifs aux chemins vicinaux, arrêtent:

Le plan indiquant la direction à donner audit sentier, en remplacement de la ruelle dite Jeron dont la suppression est demandée restera déposé au secrétariat de la régence pendant un mois.

Les habitans intéressés peuvent en prendre connaissance afin d'être à même de faire sur son contenu telles observations qu'ils croiront convenir.

A l'Hôtel-de-Ville, le 12 mars 1832.

Le premier échevin, Guillaume PLUMIER.  
Par la régence, le secrétaire, DEMANY.

A LOUER une belle CHAMBRE garnie, au coin du Quai Micoud, vis-à-vis du pont d'Avroy, n<sup>o</sup> 2. 198

On DEMANDE des OUVRIERES en MODES et une SERVANTE sachant faire une cuisine bourgeoise, n<sup>o</sup> 41, Pont d'Ile.

Une FORTE FILLE de quartier et un JEUNE HOMME, sachant marquer au billard, peuvent se présenter au Café du Midi, à Liège. 189

On demande une FILLE sachant bien faire la cuisine et entretenir une partie de la maison. S'adresser rue Souverain-Pont, n<sup>o</sup> 582.

DÉPOT DE PARFUMERIE ANGLAISE

On trouve au n<sup>o</sup> 32, rue Pont-d'Ile, un assortiment complet de SAVONS FINS, garantis en toute première qualité, provenant de la fabrique de John Davison, de Londres, que l'on VEND 40 p. c. au dessous du prix de fabrique.

On trouve chez le même, un CHOIX exquis de parfumerie française et étrangère, tout ce qui se fait de plus fin; savoir: Extrait de Portugal de Houbigant-Gardin; idem de Riban de Montpellier, véritable eau de Ninon, eau de Botol, crème balsamique de Sir Grenonck; savons onctueux d'Anbrils savons Demarsans, poudre de Charland pour les dents, vinaigre de Bully, poudre de Ceylan, poudre du Liban, et pulvérisine de Laugier; MAOTCHAD, original de Chine, précieuse pour les dents; encre sympathique, par laquelle on peut correspondre sans crainte les indiscrets; oxis, huile qui enlève dans l'instant les taches produites par les acides, véritable graisse d'ours canadienne, fluide de Java, véritable Macassar, le régénérateur, précieux pour les cheveux, pomade concrète, huile philocome, et généralement tout ce qui se fabrique en parfumerie, à des prix très-bas.

Le même tient les eaux de fleurs d'orange, d'Hyères en Provence, les eaux de Cologne des trois Farina, au prix de fabrique.

COMMERCE.

Bourse de Paris du 12 mars. — Rentes, 5 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 55 c. — 4 1/2 p. 0/0, jouiss. du 22 mars 1830, 96 fr. 00 c. — Rentes, 3 p. 0/0, jouiss. du 22 juin 1830, 69 fr. 10 c. — Actions de la banque, 1650 fr. 00 c. — Certif. Falconnet 80 fr. 70 c. — Emprunt royal d'Espagne 1830, 79 1/4. — Emprunt d'Haiti, 000 fr. 00. — Emprunt rom. 79 7/8. — Emprunt Belge 77 0/0.

Bourse d'Amsterdam du 12 mars. — Dette active, 44 1/4 4 7/8 00 0/0. Idem différée 4 1/4 1/2. — Bill. de ch. 17 1/4 17 00. — Syndicat d'amortissement 70 1/2 69 7/8. — Rente remb. 2 1/2, 00 0/0 0/0 Act. Société de comm. 00 0/0 0/0. Rus. Hope et Co 5, 90 et 92 0/0 0/0. — Dito ins. gr. 11, 28 0/0 0/0. — Dito C. Ham. 00 0/0 0/0. — Dito em. à l. 00 0/0 0/0. — Dano. à Lond. 00 0/0. — Ren. fr. 3 1/2, 69 0/0 00 0/0. — Esp. H. 5 0/0. 00. — Dito à Paris, 00 0/0. — Rente perpétuelle 00 0/0 0/0 0/0. — Vienne Act. Banq. 00 0/0. — Métall. 82 3/4 0/0. — A Rot. 1<sup>re</sup> 1. 000. — Dito 2<sup>e</sup> 1. 000. — Dito de Pologne 00 0/0. Naples Falconet 5, 73 1/4 1/8 00. — Dito Londres 00 0/0 à 00. — Brésil. 0/0 0/0 0/0. Grecs 0 0/0. — Perp. d'Amst., 47 1/4 1/2 1/8 1/4.

Bourse d'Anvers du 14 mars. — Changes.

|            | à courts jours. | à 2 mois. | à 3 mois. |
|------------|-----------------|-----------|-----------|
| Amsterdam  | 7/8 av.         | A         |           |
| Londres.   | 40/4            | P 40/7    | A 39/14   |
| Paris.     | 1/4 p.          | P 5/8     | A 7/8     |
| Francfort. | 35 1/2 1/6      | P 00 0/00 | 35 3/8    |
| Hambourg.  | 35 1/4          | N 00 0/0  |           |
|            | Escompte 0 0/0  |           |           |

Effets publics. — Métalliques. 87 7/8 88 et A. — Lots 372 Napolitains, 75 et P 0/0. — Guebard 78 1/2 N. — Rente perpétuelle Espagnole de Paris 00 00/00 00 00. — Idem Amsterdam, 47 3/4 00 0/0. — Anglo Danois, 65 3/4 A. — Lots de Pologne 000 0/0 00 00. — Anglo Brésiliens, 45 P. — Emprunt romain, 78 1/2 P. — Emprunt belge de 12 millions, 93 0/0 0; idem de 10 millions, 88 3/4 89 P.; idem de 24 millions, 75 1/2 A.

Bourse de Bruxelles, du 13 mars. — Emprunt de 12 millions, intérêt 5, 93 0/0 A. — Emprunt de 10 millions, intérêt, 88 3/4 A. — Emprunt de 24 millions, 76 1/2.

H. Lignac, impr. du Journal, place au Spectacle, à Liège.